

Règles locales - Parcours 18 T « LES DOLMENS »

Hors limites :

Les hors limites sont définis par des piquets blancs, des clôtures électriques (Sanglières) ou des clôtures. Si une ligne blanche au sol définit la lisière des limites, celle-ci prévaut.

Clôture électrique : Pour raison de sécurité un dégagement gratuit est autorisé à deux longueurs de club, plus une longueur si un coup normal n'est pas jouable.

Condition anormale du parcours :

Les zones dénudées sur les zones tondues ras du parcours.

Les obstructions inamovibles :

Tous les chemins, ponts et grilles avaloires.

Les cuvettes avec copeaux aux pieds des arbres, entre les trous 9 et 10.

Zones à pénalité :

En l'absence de piquet, la rupture de pente délimite la zone à pénalité, en présence d'une ligne, celle-ci prévaut.

Au trou n° 3, les zones à pénalités (piquets rouges), bordant la clôture électrique et situées à gauche du green ou derrière celui-ci, s'étendent à l'infini.

Au trou n° 6, elle intègre la zone de jeu interdit en face des départs et s'étend sur tout le côté droit.

Au trou n° 14, La zone à pénalité du green est délimitée par des piquets jaunes. (Si vous ne pouvez pas jouer la balle la dropping zone est obligatoire).

Zone de jeu interdit :

Au trou n° 6, en face les départs. Cette zone qui est délimitée par des piquets jaunes et verts, fait partie intégrante de la zone à pénalité qui s'étend sur la droite.

Il est interdit de pénétrer et de jouer à l'intérieur de cette zone.

(Vous pouvez rejouer avec un coup de pénalité, du départ ou depuis la dropping zone située après la zone de jeu interdit).

Aux trous n° 11-12-13 la zone délimitée par des piquets blancs et verts est une zone interdite de jeu. Si votre balle rentre dans cette zone vous pouvez rechercher votre balle (3 minutes maximum). La balle ne doit pas être jouée comme elle repose, il faut obligatoirement vous dégager gratuitement de cette zone en estimant le point d'entrée à une longueur de club sans vous rapprocher du trou.

Dropping zones (Piquet Blanc et Bleu) :

Au trou n° 6 : Elle est située au-delà de la zone de jeu interdit. Il s'agit d'une option supplémentaire de dégagement (avec pénalité) si la balle se trouve dans la zone de jeu interdit ou dans la ZAP située sur tout le côté droit du trou.

Au trou n°10, toutes balles sorties au niveau des piquets jaunes, dropping zone obligatoire.

Au trou n° 14, au niveau des départs violets. Vous devez utiliser cette option supplémentaire de dégagement en cas de balle injouable.

INFRACTION A UNE REGLE LOCALE SPECIFIQUE :

Stroke play : 2 coups de pénalité - Match play : perte du trou.